

Informations de base	
DEA - Procédure d'acte délégué	2021/2531(DEA)
Procédure terminée - acte délégué entre en vigueur	
<p>Secteur des fruits et légumes et le secteur vitivinicole: mesures temporaires exceptionnelles dérogeant au règlement (UE) n° 1308/2013 en vue de remédier aux perturbations du marché provoquées par la pandémie de COVID-19 et les mesures mises en place à cet égard (modifiant le règlement délégué (UE) 2020/592)</p> <p>Complétant <a href="#">2011/0281(COD)</a></p> <p>Sujet</p> <p>3.10.03 Commercialisation et échanges des produits agricoles et des animaux</p> <p>3.10.06.01 Fruits, agrumes</p> <p>3.10.06.02 Légumes</p> <p>3.10.06.08 Vin, boissons alcoolisées et non-alcoolisées</p>	